



16. Contrat entretien préventif des stations de pompages pour 2025-2026 et 2027
17. Mandat pour finaliser transfert de réseau Domtar

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

18. Demande CPTAQ de Développement EDF- Projet d'implantation de mâts de mesure de vent – autorisation de chemin d'accès (Terrain de Domtar à Stoke))
19. Mandat pour établir des conditions spécifiques pour projet rue privée

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **AUTRES**

20. Deuxième période de questions du public
21. Correspondance
22. Levée de l'assemblée

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

#### **2025-02-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté  
appuyé par Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

#### **ADMINISTRATION**

#### **2025-02-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2025**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Patrick Bernier  
appuyé par Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025.

#### **2025-02-03 4. AUTORISATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté  
appuyé par Johanne Maurice  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

## MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

### Liste des paiements émis ( du 2025-01-08 au 2025-02-03 )

Poste Banque: 54-100-00-001

N° déboursé	N° chèque	Date	N° four. Nom	Montant
202500038 (I)		2025-01-15	985 COMMISSION DES TRANSPORTS QUÉBEC	74,50 \$
202500039 (I)		2025-01-21	1275 MINISTRE DES FINANCES	119,00 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001 193,50 \$**

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° four. Nom	Montant
202500032 (I)	8358	2025-01-09	745 FIDUCIE DESJARDINS	2 526,51 \$
202500037 (I)		2025-01-20	1584 Traiteur Helen's Catering	712,85 \$
202500043 (I)	8359	2025-01-28	1235 Verly Heïdi	200,00 \$
202500044 (I)	8360	2025-01-28	1110 BAZIN Vincent	200,00 \$
202500045 (A)	3	2025-01-31	15 ADMQ	1 042,82 \$
202500046 (A)	3	2025-01-31	1360 ADN COMMUNICATION	50,41 \$
202500047 (I)	3	2025-01-31	143 BELL CANADA	197,72 \$
202500048 (I)	3	2025-01-31	4 BELL MOBILITÉ	82,84 \$
202500050 (A)	3	2025-01-31	1355 EUROFINS ENVIRONEX	404,15 \$
202500051 (A)	3	2025-01-31	1111 Camions GloboCam Estrie inc.	758,50 \$
202500052 (A)	3	2025-01-31	1280 GONFLABLE.CA INC.	540,39 \$
202500053 (I)	3	2025-01-31	28 hydro	137,68 \$
202500054 (I)	3	2025-01-31	28 hydro	981,86 \$
202500055 (I)	3	2025-01-31	28 hydro	3 121,47 \$
202500056 (A)	3	2025-01-31	1559 Idside - Société Plan vol	4 773,76 \$
202500057 (A)	3	2025-01-31	32 INFOTECH	45,93 \$
202500058 (A)	3	2025-01-31	34 JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	319,92 \$
202500059 (A)	3	2025-01-31	35 LOCATION WINDSOR INC.	322,46 \$
202500060 (A)	3	2025-01-31	784 LAVÉ-AUTO DEPAN'EXPRESS	182,24 \$
202500061 (A)	3	2025-01-31	1399 Linde Canada inc.	297,07 \$
202500062 (A)	3	2025-01-31	256 MÉCANIQUE G.S.B. INC	494,28 \$
202500063 (A)	3	2025-01-31	41 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	2 045,00 \$
202500064 (A)	3	2025-01-31	183 MACPEK INC - SHERBROOKE	710,02 \$
202500067 (A)	3	2025-01-31	1579 P/A G.G.M. (Windsor) 6425	509,95 \$
202500068 (A)	3	2025-01-31	611 LETTRAGE LW	91,99 \$
202500069 (I)	8362	2025-01-31	1472 TRANSPORT MICHEL MARCOTTE INC	1 804,77 \$
202500070 (A)	3	2025-01-31	1505 Pierre Chouinard & fils	2 575,90 \$
202500071 (A)	3	2025-01-31	39 RÉGIE INTERMUN. INCENDIE WINDSOR	106 052,40 \$
202500074 (A)	3	2025-01-31	1491 Régie inter. sanitaire des Hameaux	4 712,53 \$
202500075 (A)	3	2025-01-31	579 SPA DE L'ESTRIE	3 303,88 \$
202500076 (A)	3	2025-01-31	409 SUPERIOR SANY SOLUTIONS	347,60 \$
202500077 (I)	8363	2025-01-31	19 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	103,62 \$
202500078 (A)	3	2025-01-31	1496 TELUS Health (Canada) Ltd.	940,10 \$
202500079 (A)	3	2025-01-31	1345 THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR	292,04 \$
202500080 (I)	8364	2025-01-31	84 TOURNOI M13-M15 SHERWOOD	100,00 \$
202500081 (A)	3	2025-01-31	59 TRANS-APPEL INC.	12 026,54 \$
202500082 (A)	3	2025-01-31	1519 URBATEK	178,21 \$
202500083 (A)	3	2025-01-31	1000 VALORIS	2 124,12 \$
202500084 (A)	3	2025-01-31	14 VIVACO groupe coopératif	23,98 \$
202500085 (A)	3	2025-01-31	475 ACIER DAVID SIMMONDS LTÉE	116,71 \$
202500086 (I)	3	2025-01-31	28 hydro	818,01 \$
202500087 (I)	3	2025-01-31	28 hydro	52,95 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 156 323,18 \$

Total des paies émises ( du 2025-01-08 au 2025-02-03 )

Dépôt direct: 13 860,57 \$

Total: 13 860,57 \$

## 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de personnes du public présentes.

## 6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- a) **mairie:** le maire Rolland Camiré mentionne que les comptes de taxes seront postés le 7 février.
- b) **Travaux publics et hygiène du milieu:** Le maire mentionne qu'un rappel sera fait quant à l'entretien des espaces publics extérieurs tels trottoirs, rampe etc pour s'assurer qu'ils soient dégagés en tout temps.
- c) **Régie incendie:** le conseiller Philippe Verly mentionne que la Régie voit présentement au remplacement de certains véhicules.
- d) **Loisirs, culture, familles et aînés:** la conseillère Johanne Maurice mentionne que l'activité Plaisirs d'hiver avec le tournoi de ballon balai a eu lieu le 25 janvier a été un beau succès et a été fort appréciée des participants. Les organisateurs ont fait un excellent travail.
- e) **environnement:** pas de sujet
- f) **Trans-Appel:** pas de sujet
- g) **Urbanisme:** pas de sujet

### 2025-02-04 7. DATE DE RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Il est proposé par Philippe Verly  
Appuyé par Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la date fixée par le conseil pour la réception du Rapport financier pour l'année 2024 est le 1er avril 2025.

### 2025-02-05 8. ÉTABLISSEMENT DU TAUX AU KM POUR L'ANNÉE 2025

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a décrété le taux payé du kilomètre pour les frais de déplacements pour l'année 2024 à 59¢ .

**CONSIDÉRANT** que le taux payé au kilomètre doit être révisé annuellement;

Il est proposé par Patrick Bernier  
Appuyé par Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** maintenir à 59¢ du kilomètre le taux payé pour les frais de déplacements pour l'année 2025.

### 2025-02-06 9. BOTTIN 2025-2026

**CONSIDÉRANT** l'édition 2025-2026 du Bottin de Windsor et sa région

Il est proposé par Patrick Bernier  
Appuyé par Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** participer pour une inscription dans les Pages jaunes et régulière en caractère gras pour 145\$ plus taxes.

2025-02-07 10. **COMMANDITE DÉJEUNER DES POLICIERS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** la tenue du Déjeuner des policiers de la MRC du Val-Saint-François qui aura lieu le 7 mai prochain au restaurant La Vielle gare de Richmond;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite encourager la tenue de cet événement au profit de la Fondation québécoise du cancer dont une partie des dons recueillis sera remis au Centre régional et Hôtellerie de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan de partenariat a été proposé pour atteindre l'objectif financier de 8 500\$ pour l'événement

Il est proposé par Johanne Maurice  
Appuyé par Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité participe financièrement en offrant une commandite de 150\$ pour l'événement.

2025-02-08 11. **ACTION PARTAGE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme Action Partage qui vient en aide aux plus démunis de notre région;

Il est proposé par Sylvain Côté  
Appuyé par Patrick Bernier  
et résolu à l'unanimité

**DE** verser une aide financière de 500\$ à Action Partage.

2025-02-09 12. **COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Raymond Côté  
Appuyé par Patrick Bernier  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

## RÈGLEMENTS

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-02-10 13. **ADOPTION DES DONNÉES RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE 2024 POUR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI POUR TRANSMISSION À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Val-Joli doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2023 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Philippe Verly  
Appuyé par Patrick Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2024 pour la partie de la municipalité de Val-Joli à la MRC du Val-Saint-François.

14. **BORNE SÈCHE (SCHÉMA)**

Ce sujet est reporté

### TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2025-02-11 15. **RÉSOLUTION CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME PAVL-ERL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 52 448\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité de Val-Joli visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Sylvain Côté  
Appuyé par Patrick Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité au montant de 128 299\$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### HYGIÈNE DU MILIEU

16. **CONTRAT ENTRETIEN PRÉVENTIF DES STATIONS DE POMPAGES POUR 2025-2026 ET 2027**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est doté d'un plan d'entretien préventif pour ses postes de pompage des eaux usées de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Pompex qui fait déjà les entretiens préventifs des postes de pompage de Val-Joli;

Il est proposé par Johanne Maurice  
Appuyé par Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'accepter** l'offre de Pompex pour l'entretien préventif des postes de pompage pour les années 2025-2026 et 2027 selon les tarifs suivants :

2025 : 1 788\$ plus taxes

2026 : 1 877\$ plus taxes

2027 : 1 971\$ plus taxes.

**2025-02-13 17. MANDAT POUR FINALISER TRANSFERT DE RÉSEAU DOMTAR**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Val-Joli souhaite s'adjoindre les services de ses procureurs pour finaliser l'entente de cession de réseau d'aqueduc par Domtar à la Municipalité;

Il est proposé par Patrick Bernier  
Appuyé par Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** confier le mandat à Cain Lamarre pour la négociation de la cession du réseau d'aqueduc par Domtar à la Municipalité.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2025-02-14 18. DEMANDE CPTAQ DE DÉVELOPPEMENT EDF- PROJET D'IMPLANTATION DEMÂTS DE MESURE DE VENT – AUTORISATION DE CHEMIN D'ACCÈS (TERRAIN DE DOMTAR A STOKE)**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Claude doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Développement EDF Renouvelables Inc. (ci-après la demanderesse) visant la possibilité d'implanter un mât de mesure de vent sur le territoire de la municipalité de Stoke et une autorisation pour les chemins d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise l'implantation d'un mât temporaire haut de 81,3 mètres, sur une partie de terrain d'une superficie d'environ 0,94 hectares, situés sur le lot 5 287 210 du cadastre du Québec dans la Municipalité de Stoke ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit le passage dans les chemins forestiers existants sur les lots 5 817 848, 5 817 845, 5 817 849, 5 817 852, 5 817 853 et 5 817 854 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Claude ainsi que les lots 3 678 735 et 3 678 610 du cadastre du Québec dans la municipalité de Val-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 5 817 848, 5 817 845, 5 817 849, 5 817 852, 5 817 853 et 5 817 854 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Claude étant la zone AF-9 selon le zonage municipal en vigueur

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire, Domtar inc., des lots visés a donné son accord à la demanderesse pour l'utilisation de ses lots pour son projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Philippe Verly  
appuyer par Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

**QUE** la municipalité de Val-Joli autorise l'utilisation de chemins d'accès existants.

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du MRNF.

2025-02-15 19. **MANDAT POUR ÉTABLIR DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR PROJET RUE PRIVÉE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité rencontre des enjeux au niveau d'une future rue non municipalisée;

Il est proposé par Johanne Maurice  
Appuyé par Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** confier un mandat à nos procureurs chez Cain Lamarre pour nous assister dans ce dossier.

**LOISIRS ET CULTURE**

**AUTRES**

20. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de personnes du public présentes.

21. **CORRESPONDANCE**

- a) Action-Partage
- b) Déjeuner des policiers du poste de Richmond

2025-02-16 22. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 26. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Rolland Camiré,**  
maire

**Marie-Céline Corbeil**  
directrice générale, greffière-trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire